ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Le FFS y participera

Le FFS ne manquera pas les prochaines élections législatives puisque le mot d'ordre de participation fait «consensus» parmi les membres du conseil national du parti, réunis, hier vendredi, en session ordinaire au moment où le cas «Halet» n'a été évoqué que par un membre de l'instance !

Mohamed Kebci -Alger (Le Soir)- Tout est fait, au niveau de la direction nationale du FFS, pour faire de «l'affaire Rachid Halet», un «non événement», ou tout au plus un «fait banal». Et c'est au premier secrétaire national du parti, qui avait, pour rappel, signé le communiqué annonçant la radiation du membre de l'instance présidentielle des rangs du vieux front, mardi dernier, qu'est revenue la «mission» de défendre cette décision, en récusant l'existence de toute crise au sein du parti. «Je veux rassurer tous les militantes et militants, les sympathisants et tout le peuple algérien, le FFS va bien !», a déclaré Abdelmalek Bouchafa, dans un court point de presse avant l'entame des travaux d'une session du conseil national du parti, hier vendredi. Il ne manquera pas de ressasser la «fidélité de la direction nationale du FFS aux principes fondamentaux et objectifs tracés par le moudjahid Hocine Aït-Ahmed».

Une «réplique» à peine voilée au Dr Halet accusé de «trahir la mémoire de feu le chef charismatique du front» à travers son fameux témoignage sur l'affaire de l'offre qu'aurait faite Khaled Nezzar à Hocine Aït-Ahmed. Une accusation qu'un membre du conseil national du parti n'a pas manqué de réitérer, estimant que «la mémoire de Dda Lho est une ligne rouge à ne pas franchir», reprochant à Halet ses «attaques contre Aït-Ahmed», la veille sur une chaîne de télévision satellitaire, ce dont se défend celui qui se considère encore et toujours membre de l'instance présidentielle du FFS. «Je savais que mon témoignage était à hauts risques mais c'était par devoir de vérité et par éthique et morale personnelles que je l'ai fait», soutenait, hier à la mi-journée, Dr Halet qui promettra de «poursuivre» prochainement ce qu'il qualifie d'«autopsie d'un complot».

Ceci dit, le cas Halet n'a été soulevé que par un membre du conseil national à la session du jour de laquelle manquaient certaines figures du parti à l'image de l'ex-premier secrétaire national, Ahmed Bettatache, ou encore le sénateur et membre du secrétariat national du parti, Moussa Tamartadaza dont les activités ont été gelées des suites de son fameux voyage parlementaire officiel en France, fin septembre dernier «sans l'aval de la direction du parti». Il s'agit, apprend-on de source sûre, les travaux s'étant déroulés à huis clos, de Me Djamal Bournane, ex-membre du secrétariat national, qui a tenu à prendre cause et effet pour le membre du présidium radié. Un plaidoyer auquel a aussitôt répliqué Aziz Baloul, membre de l'instance présidentielle mais également le fédéral de Tizi-Ouzou, Farid Bouaziz, qui, dit-on, a «appuyé» sans réserve aucune la sanction de la commission de médiation et de règlement des conflits. Une instance dont un membre, militant de la fédération de Bouira, apprend-on par ailleurs, a «ruminé» sa colère, jurant de «ne plus remettre» les pieds dans le parti.

Pour ce qui est des débats autour de la question des élections législatives à propos desquelles le premier secrétaire national a promis qu'ils seront «libres et démocratiques», une autre source nous apprend que tous les intervenants ou presque étaient favorables à la participation tant «l'engouement» pour les candidatures est grand parmi les membres de l'instance, affirme-t-on de même source. Un mot d'ordre que, d'ailleurs, Bouchafa devra annoncer, ce samedi matin, à l'occasion d'une conférence de presse.

Ce qui «écœure mais ne surprend pas» pour autant Dr Halet pour qui les «vrais militants sont de plus en plus une denrée rare au FFS». Un constat qui, pour autant, ne signifie nullement une «quelconque résignation» de celui qui se considère toujours membre de l'instance présidentielle du doyen des partis de l'opposition, puisqu'il soutient qu'un nouveau cycle politique et historique interviendra tôt ou tard et que le patriotisme de demain ne sera pas comme celui d'hier, de pacotille».

A noter, enfin, que cette session du conseil national du FFS a été caractérisée par la présence d'un service d'ordre jamais mis en place auparavant. Ce qui a fait que le siège national du parti s'est transformé, selon Dr Halet, en une «véritable citadelle», pour contrecarrer toute «velléité» de troubler les travaux surtout que des militants de Tizi-Ouzou, de Béjaïa et de Bouira ont promis d'assiéger ledit siège national pour signifier leur «désapprobation, voire leur condamnation du putsch opéré contre Dr Halet. Menace, par ailleurs, qui n'a pas été suivie d'effet puisque les travaux se sont déroulés dans la sérénité.

M. K.

ALGÉRIE POSTE A LANCÉ SON SERVICE D'E-PAIEMENT

Le m-paiement pour bientôt ?

La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Houda-Imane Feraoun, a procédé mercredi dernier au lancement officiel de la carte électronique d'Algérie Poste «Edahabia» ainsi que la plateforme numérique de ses services postaux «Baridinet».

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Elle a annoncé à l'occasion qu'il s'agit d'une étape du «processus de digitalisation d'Algérie Poste par une version numérique en prenant en considération les tendances et la maturité numérique de notre environnement». Présent également à la cérémonie d'inauguration, le ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la Modernisation des systèmes financiers, Mouatassam Boudiaf, a indiqué que la prochaine phase sera «l'intersection et l'interopérabilité entre les plateformes bancaire et postale qui ne tardera pas à être opérationnelle».

Par ailleurs, avec la forte vulgarisation des smartphones et tablettes connectés au sein de la société algérienne, M. Boudiaf a été interrogé sur l'éventualité de l'adoption du m-paiement (paiement par mobile). Celui-ci a affirmé qu'un groupe de réflexion travaille actuellement sur cette question. En précisant dans ce sens que «ce mode de paiement peut facilement aller vers d'importantes dérives s'il n'est pas très bien encadré», a-t-il déclaré en prenant pour exemple certains cas occidentaux.

Il est vrai que la praticité constitue le principal atout du m-paiement, toutefois il s'est avéré que ses conséquences peuvent aller jusqu'à compromettre la sécurité nationale. C'est pourquoi le ministre délégué chargé de l'Économie numérique et de la Modernisation des systèmes financiers a soutenu «que le m-paiement en Algérie ne sera pas lancé ou légiféré tant qu'une identité ne soit adossée à chaque mobile et numéro de téléphone».

En effet, c'est là que se situe la faille pour certains pays qui se sont «précipités» à généraliser le m-paiement avant de lui préparer un environnement encadré. Ce qui les a menés à faire face à d'autres problématiques et enjeux plus conséquents comme le financement des réseaux terroristes ou le blanchiment d'argent.

En attendant «la préparation d'un cadre sécuritaire et légal propre au contexte algérien», M. Boudiaf a rappelé que les citoyens ayant des cartes électroniques peuvent tout à fait utiliser l'e-paiement sur leurs supports mobiles, smartphones et tablettes connectés.

N. B.

SNVI

Le syndicat du groupe maintient la pression

Les travailleurs de la SNVI maintiennent la pression, en ayant observé mercredi dernier dans l'après-midi un énième sit-in devant le siège de la direction générale de leur entreprise. Principale revendication : changement à la tête du groupe SNVI.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Les représentants des travailleurs du groupe SNVI ne décolèrent pas. Malgré les assurances du premier responsable de la Centrale syndicale et les engagements du département de l'industrie et des mines pour «le règlement définitif des problèmes posés par le syndicat des groupes», les représentants des travailleurs se sont de nouveau rassemblés mercredi dans l'après-midi et jeudi en début de matinée devant le siège de la direction générale du groupe SNVI. Les sit-in de protestation observés avaient pour objectif, selon le secrétaire général du groupe SNVI, M. Bouadjaja, de dénoncer «la situation économique catastrophique et statique du groupe SNVI».

Pour ce énième rassemblement, les syndicalistes des huit filiales du groupe SNVI ont exprimé également leur colère «devant la remise en cause de la retraite sans condition d'âge». Ils ont également, ajoute notre source, affiché leur mécontentement sur la «situation préoccupante de la SNVI marquée par un climat de doute et d'incertitude provoquant un malaise au sein du collectif». Les travailleurs, à leur tête les syndicalistes de l'UGTA, parlent de manque de visibilité dans la concrétisation des projets de partenariat et évoquent «l'opacité qui entoure l'élaboration des organisations fonctionnelles et le manque de communication avec le partenaire social».

Il y a une dizaine de jours, une délégation des syndicalistes du groupe SNVI avait été reçue au siège de la Centrale syndicale par le premier responsable de l'UGTA M. Abdelmadjid Sidi Saïd.

Lors de la réunion, le SG de l'UGTA a assuré, a-t-on indiqué de source syndicale, «qu'il a obtenu des garanties auprès des autorités gouvernementales pour nommer de nouveaux dirigeants à la tête de l'entreprise pour permettre sa pérennité et la relance des plans d'investissement».

Selon le syndicat du groupe SNVI, «les préoccupations des travailleurs étaient déjà explicitées dans la plateforme de revendications du début du mois de novembre qui appelait au départ du staff dirigeant et à la sauvegarde des activités de l'entreprise».

Le 23 octobre dernier, les travailleurs avaient déjà organisé un sit-in pour porter leurs revendications auprès de la direction générale.

La déclaration du 2 novembre dernier contenant les revendications des travailleurs a indiqué que ces dernières «sont restées sans aucune suite, ce qui a conduit à la rupture du dialogue avec la direction générale».

A. B.

ÉCOURTEMENT DES VACANCES SCOLAIRES D'HIVER

«Conforme aux normes internationales», rassure Benghabrit

La ministre de l'Education nationale se défend d'avoir agi dans la précipitation en ce qui concerne l'écourtement des vacances scolaires d'hiver de quinze à dix jours à partir de cette année scolaire.

Pour Nouria Benghabrit, qui s'exprimait, avant-hier jeudi, en marge d'une séance de questions orales au Conseil de la nation, la décision de réduire les vacances scolaires d'hiver de 15 à 10 jours n'a pas été prise anarchiquement mais adoptée sur la base d'une étude comparative entre l'Algérie et d'autres pays afin d'adapter les vacances scolaires aux critères internationaux». Et de faire part, par ailleurs, du lancement prochain d'une stratégie nationale de traitement pédagogique pour «la maîtrise de la langue d'enseignement, soit l'arabe, et les matières de mathématiques et de français».

Sur un autre volet, celui de l'encadrement pédagogique, la ministre de l'Education nationale a réfuté tout manque en la matière, mettant, néanmoins, le doigt sur une caractéristique du secteur, celle des absences des enseignants pour diverses raisons ne devant pas dépasser les quinze jours, faute de quoi, il sera procédé à leur remplacement par des contractuels. Ces derniers, autrefois constituant un contingent fort de près de 40 000 enseignants a été ramené cette année à seulement 4 000 enseignants.

Et à Benghabrit de préciser que dans ces cas d'absences de moins de deux semaines des enseignants, ceux-ci ne peuvent être remplacés par d'autres enseignants», louant, au passage, les vertus du système numérique en matière de recrutement qui a permis, selon elle, de remplacer tous les postes vacants et assurer ainsi le déroulement normal de la scolarité. «Grâce à l'exploitation de la plateforme numérique de recrutement et l'autorisation exceptionnelle accordée par la Fonction publique, pour l'exploitation des listes de réserve des candidats lauréats du concours de recrutement des enseignants, nous avons recruté 64 000 enseignants, tout en réussissant à réduire considérablement le nombre des enseignants contractuels», a-t-elle soutenu.

Pour sa part, le ministre du Commerce a fait part à la même occasion de mesures à l'effet de réduire «la consommation excessive» de sucre, de sel et de matières grasses dans l'alimentation. Ceci via, a affirmé Bakhti Belaïb, la promulgation prochaine d'un décret exécutif portant limitation du taux de sucre dans le café et d'une décision interministérielle qui permet au citoyen d'avoir les informations nécessaires sur le produit alimentaire». Et de préciser, dans ce sillage, qu'un groupe de travail mixte au niveau du ministère du Commerce regroupant des représentants des ministères de la Santé, de l'Agriculture et de l'Industrie ainsi que des représentants d'associations de protection du consommateur et des professionnels du secteur travaille pour arrêter justement ces mesures nécessaires à prendre à cet effet.

Il est utile de rappeler le décret exécutif fixant les types de café et les conditions de sa mise en vente et qui prévoit essentiellement la réduction du taux de sucre dans la composition de ce produit de 5 à 3%.

M. K.